

99



Rapport moral

2022-2023



fnmr.fr

Rapport moral

2022-2023

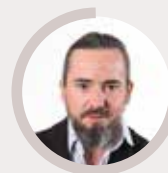
Ce rapport moral fait le bilan
de l'activité de la FNMR pour l'année écoulée
d'une AG (juin 2022) à l'autre (juin 2023).

Le rapport complet est disponible
sur le site www.fnmr.fr

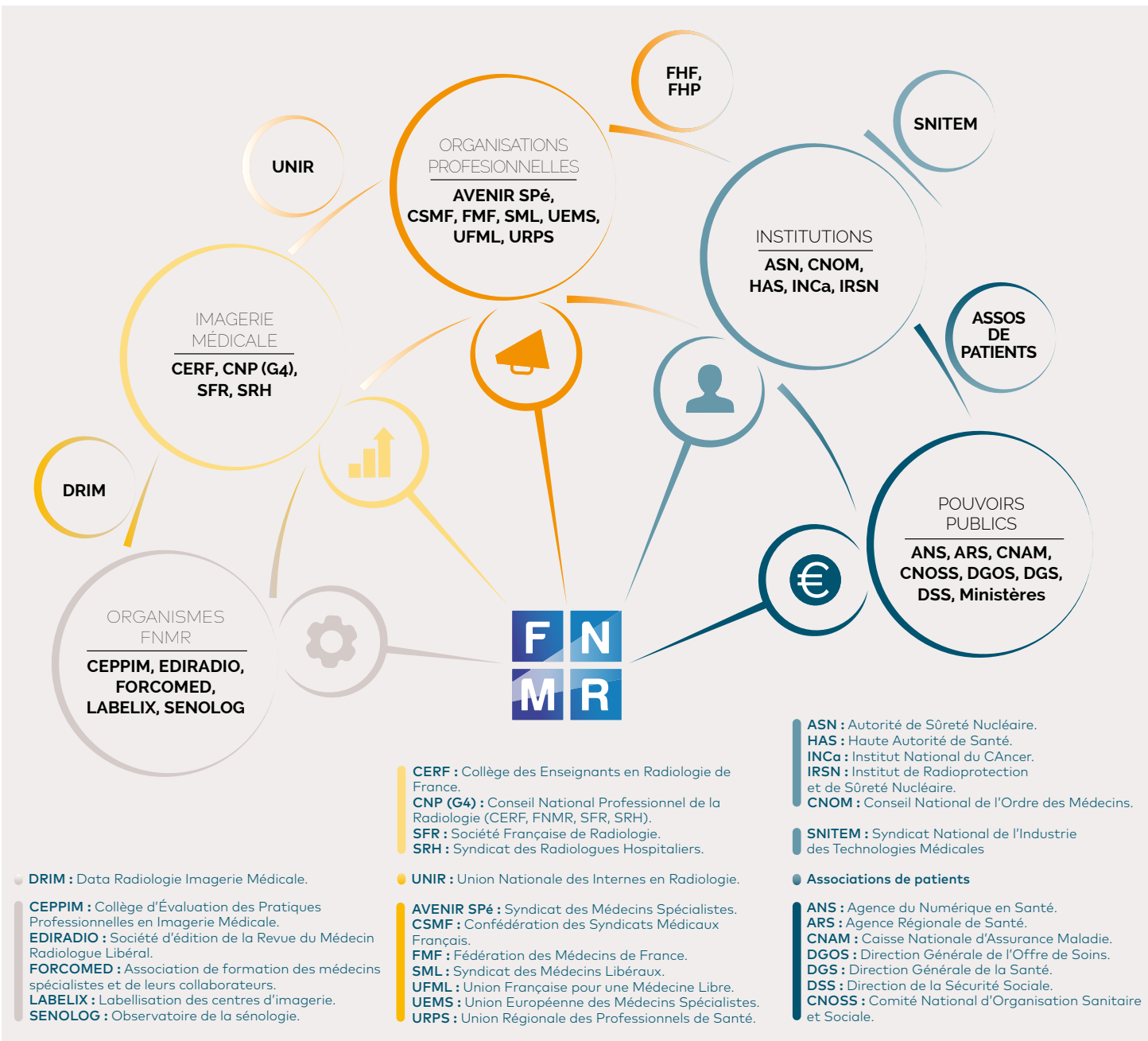
*Drs Jean-Christophe DELESALLE
et Jean-Charles LECLERC, rapporteurs.*



Dr Jean-Christophe DELESALLE,
Secrétaire général de la FNMR.



Dr Jean-Charles LECLERC,
Secrétaire général de la FNMR.



Edito



Dr Jean-Philippe MASSON
Président de la FNMR

« FAIRE ENCORE PLUS POUR LA DÉFENSE DE NOTRE SPÉCIALITÉ AU SERVICE DE NOS PATIENTS. »

Assemblée générale 2022/2023

L'Assemblée générale a, statutairement, pour mission de faire le bilan de l'année écoulée. Le bilan financier revient au trésorier et à son adjoint que je remercie pour leur action efficace. Les secrétaires généraux sont chargés du rapport moral. C'est un travail important, proportionnel aux actions menées pendant l'année écoulée. Je les remercie pour la qualité du rapport qu'ils ont réalisé.

L'année qui vient de passer a vu, enfin, un retour à une activité normale de nos centres de radiologie. Malheureusement, les retards qui ont été pris les années précédentes, pour le dépistage des cancers notamment, ne pourront jamais être complètement rattrapés en raison des problèmes démographiques, en radiologues et manipulateurs, et du manque persistant d'équipements d'imagerie en coupe.

La vie de la FNMR a été rythmée par les dossiers en cours comme le régime des autorisations et, bien sûr, la discussion avec la CNAM du plan triennal, entre autres. Certains ont trouvé un aboutissement mais d'autres, faute d'interlocuteurs disponibles ou de retards administratifs, sont encore en cours de discussion.

Il faut souligner l'augmentation du nombre de cotisants et, surtout, saluer les jeunes cotisants et les reprises d'adhésion. Ceci est le résultat du travail des syndicats départementaux et de leurs dirigeants que je félicite. Ceci est aussi rendu possible grâce à l'aide qui leur est apportée par toute l'équipe administrative de la FNMR que je remercie également.

Grâce à ce dynamisme, nous sommes plus forts vis-à-vis des tutelles. Cette croissance doit nous inciter à faire encore plus pour la défense de notre spécialité au service de nos patients.

→ Introduction

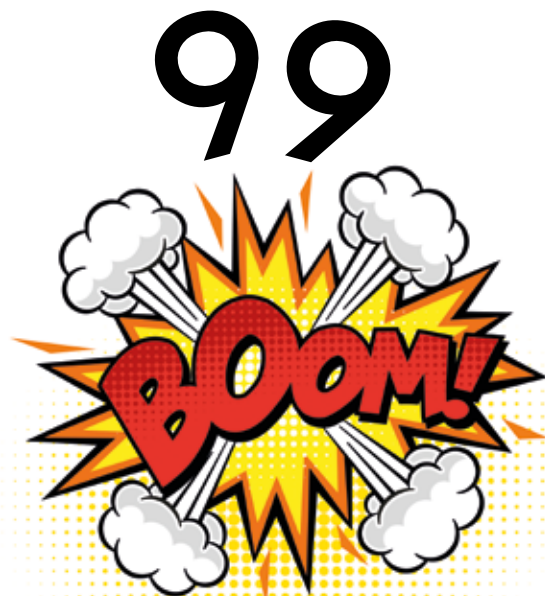
Dans cette période post-pandémie, la FNMR a poursuivi ses travaux et a défendu l'intérêt des radiologues libéraux, parfois avec difficulté devant la désorganisation et la faible réactivité des différentes institutions.

Malgré cela, des dossiers d'une grande importance ont été lancés ou menés à terme : mise en place du DMP, début des travaux opérationnels de DRIM-France IA, réforme des régimes des autorisations, publication de la norme Afnor et travaux sur les audits par les pairs, lancement de la réforme de la CCAM, reprise difficile de contact avec la CNAM en vue de la négociation d'un éventuel futur plan pluriannuel avec comme mesure phare l'intégration des produits de contraste (multipatients pour les produits iodés) dans les forfaits techniques.

→ Abrogation de l'article 99

2022, comme 2021, aura été une année « blanche » en termes de dévalorisation tarifaire.

En octobre 2022, la FNMR découvre dans le PLFSS 2023 que non seulement l'abrogation de l'article 99 n'est pas prévue, mais les tutelles introduisent une étude des charges en scanner et en IRM pilotée intégralement par la CNAM. Parallèlement, celle-ci propose un protocole faisant peser sur les médecins radiologues 200 à 300 millions de charges ou de baisses tarifaires. La Fédération fait des contre-propositions pour



le plan et pour une étude concertée avec la profession sur l'ensemble des techniques. Dans ce rapport de force, à la fin novembre 2022, à quelques heures du recours au 49.3 pour le PLFSS, deux conseillers du Gouvernement appellent le président de la FNMR et annoncent leur accord sur les propositions de la Fédération concernant l'étude des charges et l'abrogation de l'article 99.

L'ABROGATION DE L'ARTICLE 99 ENFIN
OBTENUE PAR LA FNMR !
LA CONSTANCE DES POSITIONS DE
NOTRE FÉDÉRATION A FINI PAR PAYER.

Les discussions sur le plan n'ont ensuite réellement repris qu'en février 2023 abordant un futur plan pluriannuel, basé exclusivement sur des mesures de pertinence et sans aucune baisse tarifaire. La CNAM, malgré nos multiples relances, a été peu mobilisée et peu réactive d'où la précipitation pour proposer un projet d'arrêté intégrant dans le forfait technique l'achat par les radiologues du produit de contraste (dont le multipatients pour le scanner), assortie d'une revalorisation des forfaits. C'est la DSS¹ qui a, ensuite, pris la main et découvert toutes les contraintes liées à ce projet. La FNMR a obtenu que l'intégration des produits de contraste pour le scanner ne soit effective qu'avec l'arrivée des injections multipatients au 1^{er} mars 2024. Pour l'IRM, l'intégration devait se faire au 1^{er} juillet 2023 mais a été reportée aussi au 1^{er} mars 2024 devant des



contraintes réglementaires et logistiques encore non réglées. L'arrêté sera abrogé et devrait être remplacé rapidement².

→ Réforme du régime des autorisations en radiologie interventionnelle (RI) et des équipements lourds (EML)

Initiée en 2019, cette réforme est sur le point d'être mise en application après la publication des décrets en septembre 2022, donnant pour les EML la possibilité de 3 équipements par site géographique sur simple information de l'ARS, avec nécessité de mixité scanner/IRM à partir de 3 EML inclus. Au-delà de 3 EML, une demande d'autorisation classique reste de mise.

Nous sommes néanmoins toujours dans l'attente des instructions de la DGOS³ aux ARS dont le projet initial de novembre 2022 a été amendé par le G4 en fonction des remarques de la FNMR. La FNMR et le Conseil professionnel (G4) ont sollicité la DGOS pour obtenir des modifications et des clarifications dont le but est notamment de garantir l'accès pour les radiologues libéraux aux autorisations d'activité de radiologie interventionnelle. Depuis plus rien. Dans l'attente, les ARS laissent libre

¹Direction de la Sécurité Sociale

² Il a été abrogé le 30 juin 2023

³Direction Générale de l'Offre des Soins



cours à leur imagination quant à l'interprétation des décrets, ouvrant notamment la possibilité aux établissements de santé y compris privés de déposer des demandes d'autorisation RI en leur nom propre, et avec une interprétation parfois limitative de la notion de site géographique.

Le groupe de travail de la FNMR a été particulièrement actif durant ces trois années et a obtenu le maintien du statut d'EML pour les scanners et les IRM. L'obtention d'équipements supplémentaires devrait être simplifiée. Les équipements faisant partie des SCM et des GIE ne seront pas obligés de changer de statut comme initialement proposé par la DGOS.

La proposition de la FNMR du nouveau statut d'établissement de santé allégé pour nos centres d'imagerie ou autres spécialités médico-techniques n'a pas avancé et s'est heurtée, comme souvent, au changement des équipes de la DGOS.

→ Réforme du financement des urgences

Inscrit dans la LFSS 2021, un nouveau forfait pour les patients entrés en service d'urgences et qui ne sont finalement pas hospitalisés - harmonisant la tarification des établissements publics et privés - est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et a été réévalué au 1^{er} janvier 2023

→ Intelligence Artificielle (IA) et "DRIM France IA"

Né de l'impulsion de la FNMR, DRIM France IA démarre ses travaux opérationnels. Des outils voient le jour sous forme de PoCs⁴ (dose, Covid⁵, destruction tumorale, événements indésirables associés aux soins, etc.). La méthodologie d'audit des solutions d'IA est arrêtée et les premières évaluations d'outils ont eu lieu.

→ ENS⁶ et dématérialisation

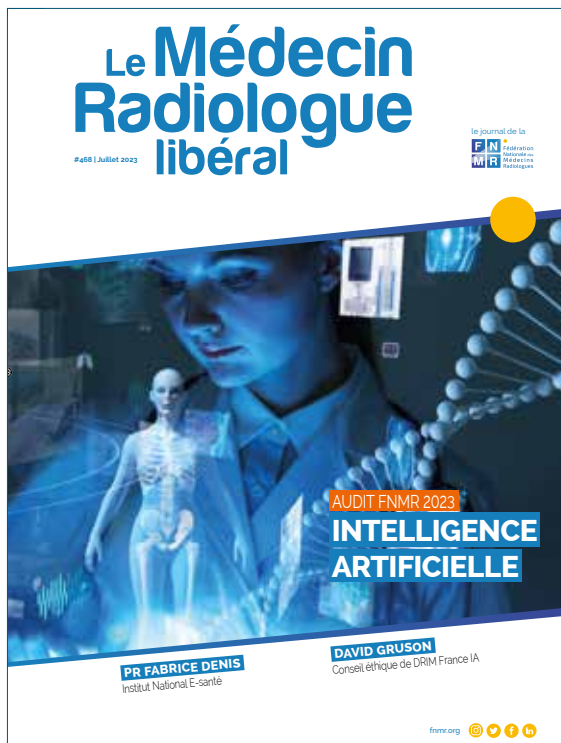
Créé au 1^{er} janvier 2022, il rentre dans le cadre du volet numérique du Ségur de la santé, doté d'un budget de 2 milliards d'euros, qui vise aussi, dans le cadre d'un écosystème digital global y compris pour les patients, la création de l'INS⁷, le déploie-

⁴ Proof of Concept

⁵ FIDAC French Imaging Database Against Coronavirus

⁶ Espace Numérique de Santé

⁷ Identifiant National de Santé



ment des messageries sécurisées, l'identification électronique des professionnels de santé (Pro Santé Connect) et la gestion de leurs agendas.

Son volet imagerie est piloté par Olivier Clatz, directeur du Ségur du numérique assisté d'une « taskforce » radiologie, chargée de définir les grandes orientations, composée de notre président, de JF. Méder, président de la SFR et de L. Boyer, président du G4.

C'est dans ce cadre qu'un financement spécifique de l'État pour les éditeurs de logiciel a été prévu

afin que l'opération soit transparente pour les radiologues libéraux, tant sur le plan financier que fonctionnel. Les mises à jour du Ségur numérique sont "prêtes" pour l'envoi des comptes rendus vers les DMP. Les éditeurs de RIS se sont engagés à déployer les versions adaptées pour le Ségur numérique, niveau 1, dans les centres d'imagerie. **La mise en place logicielle de l'ensemble du dispositif est gratuite**, y compris la formation du personnel médical et non médical. Les radiologues n'ont rien à payer (en dehors d'une mise à jour des serveurs s'ils sont obsolètes).

Nous rappelons l'obligation de l'utilisation de l'INS dans les logiciels et la formation gratuite des personnels d'accueil mise à disposition par FORCOMED sur son site.

L'intégration dans le DMP des images issues de nos examens fera partie d'une deuxième vague qui fera intervenir DRIM France IA, via un réseau DRIM-M et une DRIM-box installée dans les structures qui permettra une connexion aux DMP (lien entre les PACS locaux).

Dans ce contexte, l'ANS⁸ pilote aussi un projet de dématérialisation des comptes rendus radiologiques à intégrer dans le DMP. Les radiologues libéraux du groupe de travail ainsi créé (Sébastien Thiriart et Jean-Christophe Delesalle) ont obtenu que soit mené en parallèle un projet de demande dématérialisée des examens d'imagerie dont les items pourront être intégrés automatiquement dans nos comptes rendus (vague 3 du Ségur).

⁸ Agence du Numérique en Santé, créée en décembre 2019 remplaçant l'ASIP Santé

→ Dépistages organisés

Cancer du sein, comme chaque année, la FNMR a participé activement à la campagne Octobre Rose. Des actions ont été organisées avec les associations partenaires Elles ont permis de diffuser les affiches et flyers FNMR dans toute la France. Des radiologues ont participé à des réunions pour présenter le dépistage organisé du cancer du sein.

LA CARTE INTERACTIVE DES RADIOLOGUES AGRÉÉS AU DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN CONÇUE ET MISE À JOUR PAR LA FNMR EST PARTICULIÈREMENT VISITÉE.



Sur le plan politique, la situation est tendue avec un assèchement des ressources des CRCDC⁹. La CNAM souhaite reprendre la main avec un risque de détricotage du dépistage comme nous le connaissons aujourd'hui.

Cancer du poumon, FORCOMED et la SFR ont créé une formation commune (module e-learning et ateliers présentiels). De nombreux radiologues libéraux sont formateurs.

→ Révision de la CCAM

La réforme des nomenclatures professionnelles, dont la Classification Commune des Actes Médicaux qui date de 2005, a été inscrite dans la

Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020, s'intégrant dans la stratégie "Ma santé 2022". Un Haut Conseil des Nomenclatures (HCN) a été créé. Sophie Aufort et Christian Fortel ont été désignés experts des comités techniques et de hiérarchisation pour notre spécialité et leur travail de description et de hiérarchisation des actes a particulièrement bien avancé. Ils seront très vigilants pour le choix des actes repères car n'oublions pas que c'est la CNAM qui pilote le dispositif et des économies sont probablement attendues...

⁹Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers

→ Manipulateurs

Les tensions avec le CNP des manipulateurs continuent, après des demandes inacceptables auprès du ministère de la santé pour mettre en place des pratiques avancées en imagerie médicale : réalisation d'une interprétation et d'un compte rendu en imagerie osseuse, interprétation de la première lecture en mammographie, réalisation seul des comptes rendus en échographie. La FNMR a vivement réagi et a fait pression sur le G4 pour qu'une réponse ferme de l'ensemble de notre spécialité soit apportée dans les plus brefs délais. Une nouvelle tentative via la loi Rist a été contrée.



→ Qualité et labellisation



RÉFÉRENTIEL QUALITÉ EN IMAGERIE MÉDICALE

Après 4 années de travail, la mobilisation de notre profession a abouti en juillet 2021 à la publication par l'Afnor de la norme française NFS 99-300 « qualité en imagerie médicale ». Cette norme, évolution de Labelix, nous protège d'une accréditation par le Cofrac qui a abandonné ses travaux sur une transcription de la norme issue de la biologie médicale. Les futurs audits par les pairs, rendus obligatoires par une norme européenne, sont en cours d'élaboration avec la DGS. La grille d'audit est reprise du rapport d'audit Labelix et ne portera que sur une petite partie de la norme Afnor. Le CNP jouera un rôle central dans le dispositif et a obtenu un financement du ministère pour démarrer une phase pilote fin 2023. De nombreux sites et radiologues libéraux ont répondu pour y participer. FORCOMED formera les auditeurs en partenariat avec la SFR.

Labelix reste aujourd'hui la meilleure solution pour répondre à l'obligation réglementaire de mise en place d'une assurance qualité obligatoire dans le champ de la radioprotection, déjà en vigueur, selon la décision ASN 2019-DC 660. Enfin, la norme française a été choisie comme socle pour la création d'une norme européenne. Jean-Charles Leclerc a été nommé président de la commission traitant de l'imagerie médicale au CEN (Comité Européen de Normalisation).



→ Radioprotection

Emmanuel Museux nous représente toujours aussi activement dans les divers groupes de travail et défend nos positions : pour la radioprotection des personnels avec la représentation des professions libérales auprès du ministère du travail, pour l'Autorité de Sécurité Nucléaire, en lien avec le G4 pour des discussions de textes (GT imagerie, projet de décisions) ou la production commune de communiqués ou de bulletins d'information et pour des avis auprès de l'IRSN et de la HAS, sans oublier la participation au GT « sécurité en I.R.M. » de la SFR.

→ Formation



FORCOMED et FORCO-FMC, présidés respectivement par Jean-Charles Leclerc et Éric Chavigny, poursuivent leurs actions et développent leur offre en e-learning accessible en 7/24 sur une nouvelle plateforme internet. Les consoles et les ateliers de la formation au dépistage du cancer du sein ont été renouvelés et le cycle management revu et enrichi.

La formation à la décision ASN a été revue et la formation sur le dépistage du cancer du poumon est en place.

→ Les commissions de la FNMR

Les commissions poursuivent leurs travaux :

- Communication
- Echographie
- Imagerie en coupe et régime des autorisations
- Informatique
- Intelligence Artificielle et DRIM-France-IA
- Internes, stages en libéral
- Produits de contraste
- Qualité et Labelix
- Radiologie interventionnelle
- Radioprotection
- Relations avec les associations de patients
- Retraite et remplacements
- Sénologie
- Téléradiologie
- Urgences

La commission juridique, créée en 2015, est maintenue pour défendre les radiologues lorsque la thématique d'un problème local peut avoir un impact national.

→ La communication

La FNMR poursuit le développement de sa communication sur différents supports :

- La revue le Médecin Radiologue libéral (avec comme rédacteur en chef Paul-Marie Blayac) entièrement refondue avec des brèves, un grand témoignage et toujours de nombreux articles de fond. Elle propose aussi des numéros thématiques dont l'audit informatique piloté par Jean-Christophe Delesalle (intelligence artificielle cette année, après les serveurs d'application en juillet 2022) et le cahier des obligations réglementaires.
- La lettre électronique hebdomadaire avec les questions flash mensuelles
- La lettre Labelix également sous un nouveau format

- Les réseaux sociaux avec les pages Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn. Un groupe WhatsApp a été créé pour impliquer les administrateurs dans le relai de l'information. Il est animé par Corentin Quignon, nouveau chargé de mission à la FNMR. Les résultats sont très positifs avec un net développement de nos réseaux
- Les sites internet régulièrement mis à jour avec un nouveau site FNMR
- Le stand de la FNMR aux JFR 2022, très fréquenté, avec cette année comme nouveauté une WebTV dont les interviews ont été particulièrement suivis
- Les rencontres radiologiques libérales organisées par Eric Chavigny ont mobilisé les internes ainsi que la réunion organisée avec eux sur la financiarisation

→ Les séminaires

- En lien avec le chapitre précédent, le séminaire organisé cette année le 21 janvier avait pour thème *communication et lobbying*.

Au final

La FNMR a continué à se battre sur tous les fronts qui touchent notre profession auprès des tutelles tout en cherchant à préserver la cohésion de la profession dans un environnement souvent hostile au monde libéral. L'abrogation de l'article 99, symbole de la lutte de la FNMR, est une vraie victoire.

Merci pour votre soutien !



Et pour 2024 ?

- Négociations avec la CNAM en refusant toutes baisses tarifaires
- Mise en place des produits de contraste
- Actions pour le dépistage du cancer du poumon
- Révision de la nomenclature (CCAM)
- Déploiement de DRIM en lien avec le DMP
- Actions contre la financiarisation
- Réflexion sur l'établissement de santé pluri-spécialités libérales

La FNMR j'adhère !

5 Bonnes raisons

« J'ADHÈRE
À LA FNMR
POUR DÉFENDRE
NOTRE SPÉCIALITÉ,
LES MÉDECINS
RADIOLOGUES
LIBÉRAUX ET
ACCÉDER À UNE
INFORMATION
PROFESSIONNELLE
RECONNUE ET
DE GRANDE
QUALITÉ. »

1 L'union fait la force.

Parce que la FNMR est le seul rempart contre les baisses tarifaires.

2 L'indépendance.

Pour que le médecin radiologue puisse rester maître de son outil de travail et garder la maîtrise de son plateau technique.

3 L'équipement d'imagerie médicale.

Parce que la FNMR défend auprès des ministères l'augmentation du nombre d'équipements, la simplification des autorisations et que ses représentants régionaux soutiennent vos demandes.

4 Le dépistage du cancer du sein.

Parce que l'association de formation FORCOMED, créée par la FNMR, est la seule agréée pour la formation des 1^{ers} et 2^{nds} lecteurs du dépistage organisé. La FNMR a inspiré et mis en place le dépistage du cancer du sein depuis 2004.

5 La téléradiologie et l'intelligence artificielle.

Parce que la FNMR participe à l'élaboration des règles de bonne pratique de la téléradiologie et de celles de l'intelligence artificielle à travers DRIM France IA, écosystème d'IA, conçu par les radiologues, pour les radiologues.

- **Seul(e)**, je ne peux pas défendre mon exercice.
- **Avec la FNMR**, je me fais entendre et je défends mon exercice de médecin radiologue libéral.
- **L'adhésion à la FNMR** est une action individuelle mais qui doit être collective pour les groupes.
- **Adhérer à la FNMR** est un investissement pour mon avenir.



168, rue de Grenelle
75007 Paris
☎ 01 53 59 34 00



fnmr.fr